

# Votre maire a-t-il signé la pétition anti-pacs ? Réponse sur Internet

« Campagne contre les maires anti-PaCS » : c'est sous cet intitulé vengeur, et sur Internet, que l'association Prochoix propose, depuis le 5 février, un véritable vade-mecum du vote homosexuel aux élections municipales. Sur son site (<http://www.prochoix.org>) consulté chaque jour par quelque trois mille personnes, l'association « antifasciste, pro-gay, pro-IVG », membre de l'Observatoire du pacs, a décidé de publier la liste intégrale des maires ayant signé la pétition anti-pacs lancée au printemps 1998 par Michel Pinton, le maire (UDF) de Felletin (Creuse).

Inspirée par l'Association pour la promotion de la famille, cette pétition « pour le mariage républicain » avait recueilli 18 845 signatures d'élus « soucieux de préserver la famille comme élément naturel et fondamental », qui déclaraient s'« opposer à la mise en place d'un contrat d'union pour les personnes du même sexe et à l'implication du maire en tant qu'officier d'état civil dans la célébration de contrats de ce genre ». A l'époque, il était en effet question d'un contrat d'union sociale que les maires auraient été chargés de valider.

Après trois mois de travail, Caroline Fourest et Fiammetta Venner, les deux présidentes de

Prochoix, ont isolé les 15 032 signataires effectivement maires – et non conseillers municipaux ou députés. Et étudié leur profil : pour les deux tiers, ces maires sont à la tête de villes de moins de 1 000 habitants. Au total, ils représentent 18 % de la population française. Seuls 3 339 maires détiennent une étiquette – dont 657 PS et apparentés, et 62 PCF et apparentés.

A la rubrique « Votre maire a-t-il signé ? », l'internaute peut, en remplissant la case « nom de la commune » ou « nom du maire », savoir si l'élu de sa commune a approuvé cette pétition. « En menaçant de ne pas appliquer une loi de la République, les maires anti-CUS ont non seulement fait perdre la signature du PaCS en mairie, mais ils ont fait peser un sentiment d'insécurité à l'encontre de tous les citoyens visés par leur pétition, lit-on sur le site de Prochoix. Aux prochaines municipales, un pourcentage non négligeable de citoyens pourrait avoir envie de restaurer l'harmonie sociale en présentant la facture à ceux qui ont pris la responsabilité d'une telle déclaration de guerre. »

Dans ce guide du vote « homo » et *gay friendly* (sympathisants) sont fournis des conseils pour mener campagne contre les maires homophobes, et des lettres-types à adresser en mai-

rie afin de rappeler au premier magistrat de la ville qu'il a soutenu la pétition contre le pacs, et de lui demander si son opinion a évolué depuis le vote de la loi, en octobre 1999. Publiées sur le site, les réponses sont classées en trois catégories : les maires qui nient avoir jamais signé la pétition, ceux qui regrettent et ceux qui persistent et signent : « Les maires ont peur de ce qu'ils considèrent comme le "lobby" homosexuel, et sont étonnés qu'ont leur demande des comptes deux ans après leur prise de position », note Caroline Fourest.

Les courriers qui leur sont adressés peuvent les faire réfléchir, espère-t-elle : « Ils ont signé la pétition en se disant que, les homos, on ne les trouve que dans les backrooms parisiennes et, d'un coup, ils se rendent compte qu'il y a aussi des homosexuels parmi leurs administrés. Peut-être est-ce que cela changera la représentation qu'ils se font de leur électorat. » A Paris, Prochoix a d'ores et déjà prévu de mener campagne contre les maires anti-pacs en distribuant des tracts dans les marchés. En 1998, tous les maires d'arrondissement de droite avaient signé la pétition, à l'exception de Jean Tiberi.

Pascale Krémer